

## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Ce règlement a pour but de faciliter la préparation à l'Halloween'Paint, tournoi de paintball nocturne amateur à Woody Park. Règlement à lire attentivement, l'inscription implique l'acceptation de celui-ci. Ce document pourra être modifié et/ou complété par le comité d'organisation du Woody Park, dans ce cas les participants seront informés des ces modifications. Tout concurrent inscrit à l'Halloween'Paint accepte de se soumettre aux décisions de cette autorité. Pour toute demande de précisions sur ce règlement, il est demandé de prendre contact par email : [contact@woody-park.com](mailto:contact@woody-park.com)

### ARTICLE 2 – ORGANISATION

L'équipe de direction du Woody Park est organisatrice du tournoi d'halloween. Son siège social se situe : 198 avenue Mar de Lattre de Tassigny, Rue du val aux clerks, 76400 Fécamp.

Email : [contact@woody-park.com](mailto:contact@woody-park.com)

Date de l'événement : 31 octobre 2022

- Le tournoi est réservé aux personnes majeures au 29/10/2022.
- Les matchs opposent systématiquement deux équipes. Toutes les équipes sont composées de 6 à 8 participants.
- Les inscriptions sont limitées à 8 équipes pour l'édition 2022.

En s'inscrivant comme concurrents sur le tournoi d'halloween, les participants acceptent les risques induits par la pratique du paintball. Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à cette pratique. Par leur inscription, les concurrents attestent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à l'accepter dans sa totalité.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent et/ou équipe sans avoir à se justifier.

### ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS TARIFS

L'inscription à l'événement implique le règlement des frais d'inscription d'un montant de *35€/personne*. Ces derniers comprennent :

- L'inscription du participant et la mise à disposition du matériel de paintball (casque de protection, lanceur, 100 billes / personne / match).
- La gestion sportive et l'encadrement logistique et technique

Le prix ne comprend pas les accessoires additionnels (fumigènes, combinaisons de protection), les consommations snack.

Les demandes d'inscriptions peuvent être faites par internet, mail ou téléphone. Toutes les modalités sont présentées à l'issue de cette demande.

Une équipe est considérée comme engagée après le paiement de 100% de la somme d'inscription. Le paiement définitif des participants doit être validé au plus tard le 26 octobre 2022. Modalités de paiements : Mode de paiement par chèques, espèces, carte bancaire ou ANCV.

### ARTICLE 3.1 CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation d'inscription doit être notifiée au comité organisateur par mail à l'adresse : [contact@woody-park.com](mailto:contact@woody-park.com).

En cas d'annulation, quel que soit le motif le montant désigné ci-dessous sera retenu :

- Entre 10 et 3 jours avant la date de prestation, 30% du tarif total de la prestation reste acquis à Woody Park.
- Moins de 3 jours avant la date de prestation, l'intégralité de la prestation doit être réglée à Woody Park.

En outre, si la prestation est écourtée ou diminuée, le prix global de la prestation reste acquis à Woody Park. Il ne sera en effet procédé à aucun remboursement.

Les billets vendus à l'accueil ou sur internet ne peuvent être ni repris, ni échangés.

En cas d'annulation pour intempéries ou toutes autres causes non imputables à Woody Park, il sera proposé une autre date de prestation. En cas d'impossibilité, Woody Park émettra un avoir.

### ARTICLE 3.2 REMPLACEMENT D'UN ÉQUIPIER

Si un équipier ne peut pas participer au tournoi, l'équipe a la possibilité de procéder à un remplacement jusqu'à la veille du jour de l'événement mais sera tenu d'en informer l'organisateur. Il n'y aura pas de frais facturés liés à cette modification.

### ARTICLE 4 - DROIT À L'IMAGE

L'événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photos, vidéos...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Événement, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement.

A l'issue de l'événement, les informations liées à la prestation sportive des concurrents (notamment le résultat, les photos et vidéos) sont publiées sur le site et les réseaux sociaux de l'entreprise Woody Park. Les résultats associés aux noms et prénoms sont susceptibles d'être repris par tout média. Les participants peuvent s'opposer à une telle publication pour un motif légitime, mais devront impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse [contact@woody-park.com](mailto:contact@woody-park.com) en amont de l'événement et au plus tard dix (10) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Durée de conservation des Données : Les données sont conservées pendant une durée de cinq ans à compter de la fin de l'épreuve. A l'issue de cette durée de conservation, le comité organisateur procédera à leur archivage.

## ARTICLE 5 – DONNEES PERSONNELLES

L'usage des données personnelles des participants est exclusivement pour le comité d'organisation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire. Woody Park collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement des participants, elles doivent :

- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de fournir toute information utile telle que la confirmation des commandes, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de fournir des informations, annonces et mises à jour relatives au tournoi aux participants;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant au tournoi ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin d'informer d'autres événements qui pourraient intéresser les participants au regard des informations renseignées sur leur profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre tournoi ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et permettre aux participants de s'inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Informer les participants des résultats ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données ;

Partage des Données : L'Organisateur est susceptible de partager des Données au sujet des participants avec des tiers. Partenaires de l'événement, fournisseurs, autres organisateurs, fabricants de dossards, chronométreurs, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données. Tous les participants peuvent être susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale.

En tout état de cause, tous les participants peuvent s'y opposer par e-mail à l'adresse [contact@woody-park.com](mailto:contact@woody-park.com) ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Woody Park 198 avenue Mar de Lattre de Tassigny, 76400 FECAMP.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés, tous les participants disposent des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Ils disposent également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la

communication de ses Données postmortem. Les demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais.

#### ARTICLE 7 – ASSURANCES ET RESPONSABILITE

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents.

- Individuelle accident : L'organisation recommande à toutes les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation au Tournoi d'halloween. Bien que la Loi Buffet du 6 juillet 2000 ait supprimé cette obligation de proposition d'assurance pour l'Organisateur, ce dernier reste tenu par une responsabilité générale et permanente de sécurité à l'égard de l'ensemble des pratiquants sportifs. C'est pourquoi nous recommandons à tous les participants de se rapprocher de leur assureur.
- Chaque participant reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

#### ARTICLE 8 - CAS DE FORCE MAJEURE

Si le Tournoi d'halloween devait être annulé dans sa totalité, en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, les participants pourront bénéficier d'un avoir ou d'un report pour ce même événement à une date ultérieure.

#### ARTICLE 9 - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Tout manquement au respect des consignes de sécurité sera pénalisé et pourra mener à une exclusion définitive du tournoi. Pendant toute la durée du tournoi, seuls les équipements mis à disposition par l'organisation pour l'activité pourront être utilisés. Pendant toute la durée du tournoi, les équipes doivent impérativement rester regroupées à proximité des terrains de paintball.

Le Woody Park se décharge de toute responsabilité en cas d'accident causé par négligence ou manquement aux consignes de sécurité.

#### ARTICLE 10 – PROGRAMME

Les participants sont attendus à 18h30 au plus tard au niveau des terrains de paintball du Woody Park. Ils devront au préalable avoir finalisé leur règlement auprès de l'accueil du parc.

- 18h00 - 18h30 : Accueil des participants
- 18h30 - 19h00 : Briefing de sécurité et explications des règles.
- 19h00 - 23h00 : Tournoi nocturne

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de problèmes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de neutraliser, modifier, voire annuler le tournoi.

#### ARTICLE 10 - REGLES DE MATCH

*La société se réserve le droit d'exclure sans indemnisation tout joueur faisant preuve d'agressivité, ne respectant pas les consignes de l'arbitre et de sécurité ou agressant verbalement ou physiquement d'autres joueurs, arbitres ou spectateurs.*

Les règles de jeu :

- Chaque équipe définit une base et y place un drapeau. Le but est de capturer le drapeau adverse et de le ramener à sa base mais aussi de protéger le drapeau de son équipe. Si une des équipes l'attrape et le ramène dans sa base de départ, elle marque 1 point. Le match s'arrête, l'arbitre replace le drapeau et une deuxième session démarre et ainsi de suite dans la limite de 15 minutes.
- Pendant le match, les points sont comptés par l'arbitre et l'équipe qui en récolte le plus, sera désignée vainqueur.
- Quand un joueur est touché, le joueur doit lever un bras pour signaler aux autres joueurs qu'il est hors-jeu. Il doit ensuite aller en « prison ». Pour se faire délivrer, un coéquipier doit venir le libérer en lui tapant dans la main.
- Il est strictement interdit de tirer sur un joueur qui lève le bras pour signaler qu'il est éliminé, sur les arbitres ou sur toute personne joueuse ou non qui ne serait pas équipée d'un masque de protection.
- L'entrée et la sortie des joueurs se fera au niveau du sas de sécurité. Il est formellement interdit de sortir du terrain à n'importe quel autre endroit.
- En cas de triche ou de non-respect des consignes de sécurité durant la partie, le participant fait perdre le match à son équipe. (Exemples : essayer un impact, continuer à tirer alors qu'il est touché, non port du casque...).
- Si un joueur n'a plus de billes pendant la partie, il doit sortir du terrain et la session de jeu est terminée pour lui.

#### ARTICLE 12 – CLASSEMENT

Le tournoi d'halloween est un tournoi à élimination directe. A l'issue de l'ensemble des épreuves du Raid des Etoiles du Verdon, un classement scratch de l'étape et général sur l'ensemble des étapes sera établi journalièrement. Des pénalités et des bonifications reçues par chaque équipe au cours de ces mêmes étapes seront appliquées. La première équipe au classement général sera déclarée vainqueur du Raid des Etoiles du Verdon.

#### ARTICLE 13 - ABANDONS

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un officiel accompagné de ses coéquipiers au point de contrôle. L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure et ne procédera donc à aucun remboursement.

#### ARTICLE 14- TENUES

Le port de chaussures fermées est obligatoire, celui d'une tenue de sport est fortement recommandé.

#### ARTICLE 15 - IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

Les équipes courent sous un nom qu'elles définissent à l'engagement. Le nom de l'équipe doit être mentionné sur le dossier d'inscription afin d'être validé par le comité organisateur. Chaque équipe nomme un capitaine d'équipe responsable (le nom du capitaine doit être mentionné sur le dossier d'inscription afin d'être validé par le comité). Chaque concurrent devra être muni du bracelet délivré par l'organisation, valable pendant toute la durée du Tournoi. Seules les participants munis de celui-ci auront accès aux terrains.

#### ARTICLE 16 – DOTATIONS

Une dotation podium récompensera les 3 premières équipes de la compétition.

#### ARTICLE 17 – RECLAMATION

Toute réclamation devra être formulée par écrit; Cette réclamation doit être déposée 1 heure maximum après la fin du tournoi. Le comité organisateur décide de la décision et sa réponse est irrévocable.

#### ARTICLE 18- ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les participants certifient à Woody Park, organisateur de l'événement auquel ils participent, avoir lu l'intégralité de ce règlement de course et qu'ils s'engagent à le respecter dans sa totalité.